

Génocide des Tutsis au Rwanda : vers des excuses de la France, voire des poursuites judiciaires ?

Christophe Boisbouvier

RFI, 5 avril 2024

Dimanche 7 avril 2024, le Rwanda s'apprête à commémorer le 30ème anniversaire du génocide de 1994, alors que le président français a fait un pas supplémentaire, jeudi 4 avril ; après avoir reconnu, en 2021, la « responsabilité » de la France dans le génocide, Emmanuel Macron a estimé, selon l'Élysée, que « Paris aurait pu arrêter » les massacres, mais « n'en a pas eu la volonté ». Une position qui soulève trois questions en particulier.

Emmanuel Macron peut-il aller jusqu'à prononcer des excuses au nom de la France ?

Ce n'est pas du tout certain. Sur les 30 dernières années, il n'y a que la Belgique qui a présenté formellement des excuses au peuple rwandais. En 1998, au nom des États-Unis, le président Bill Clinton a exprimé des regrets ambigus : « *La communauté internationale,*

aux côtés des pays africains, doit aussi porter sa part de responsabilité. Nous n'avons pas réagi assez rapidement après le début de la tuerie. Nous n'avons pas immédiatement appelé ces crimes par leur nom adéquat : génocide. »

En l'an 2000, le Premier ministre belge, Guy Verhofstadt, a été beaucoup plus clair : « *J'assume ici devant vous la responsabilité de mon pays, des autorités politiques et militaires belges, et au nom de mon pays, je vous demande pardon pour cela. »* Quelques jours plus tard, toujours en l'an 2000, le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a présenté des remords : « *Au nom de l'ONU, je reconnais cet échec et j'exprime mon profond remords. »* Des remords, pas des excuses.

Le président français Emmanuel Macron – en mai 2021, à Kigali, quelques semaines après la sortie du rapport Duclert –, quand à lui, a reconnu la responsabilité de l'État français dans le génocide, mais n'a pas présenté d'excuses. Le fera-t-il ce 7 avril 2024 ? Difficile à dire. Il sait que, derrière le mot « excuses », il peut y avoir le mot « réparations ».

Y aura-t-il des réparations de la part de la France ?

Des réparations, c'est notamment ce que réclament les rescapés et les familles des victimes du génocide. Marcel Kabanda, le président d'Ibuka France, l'a redit ce vendredi 5 avril sur RFI. La France va-t-elle s'engager dans un processus de réparations ? Impossible à dire à ce stade. Mais ce qui est sûr, c'est que si elle le fait, elle ne s'y engagera pas toute seule.

Jeudi, les propos d'Emmanuel Macron rapportés par l'Élysée étaient précisément : « *La France aurait pu arrêter le génocide avec ses alliés occidentaux et africains.* » Allusion probable au blocage des États-Unis, qui étaient traumatisés par les 18 soldats américains tués l'année précédente en Somalie. En 1994, il n'était plus question d'envoyer des soldats américains en Afrique. Allusion aussi au « vote de la honte », le 21 avril 1994 à New York. Ce jour-là, les 15 pays membres du Conseil de sécurité de l'ONU, à l'unanimité, ont décidé de retirer la quasi-totalité des Casques bleus du Rwanda. Pour Paris, la responsabilité n'est donc pas que française. Militaires de l'époque qui sont toujours vivants, c'est ce que souhaitent plusieurs organisations de défense des droits de l'homme, comme la Fédération internationale pour les droits humains et la Ligue des droits de

Pourrait-il y avoir, un jour, des poursuites judiciaires à l'encontre des personnes qui étaient au pouvoir en France en 1994 ?

Des poursuites pénales individuelles en France contre les décideurs politiques et militaires, ainsi que l'ONG Survie. L'événement auquel se raccrochent les plaignants, c'est le massacre de nombreux Tutsis sur la colline de Bisesero, fin juin 1994, alors que les militaires français de l'opération Turquoise n'étaient pas loin.

Depuis 2005, la justice française est saisie. Elle a prononcé deux non-lieux. Les parties civiles ont fait appel de l'abandon des poursuites. Le pari de ces associations, c'est que la position d'Emmanuel Macron donne une nouvelle actualité à leur démarche judiciaire. Commentaire de l'historien Vincent Duclert ce 5 avril sur RFI : « *Il faudrait que les déclarations d'Emmanuel Macron aboutissent à des qualifications ou à une reconnaissance de responsabilité pénale, et je ne pense pas du tout qu'on soit dans cette situation-là. Emmanuel Macron et son homologue rwandais, Paul Kagame, ont fait le choix du jugement de l'histoire.* »